



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, mardi le 5 septembre 2023 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, Maire
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences : M. Pascal Gauthier, conseiller # 1

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en ajoutant au point divers : a) Motion de remerciement et appréciation pour le théâtre

RÉSOLUTION CM2023-134

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - A) *Séance ordinaire du 10 juillet 2023*
 - B) *Séance ordinaire 7 août 2023*
4. Correspondances :
 - a) *Une lettre de la SEPAQ*
 - b) *Une lettre de Centraide*
 - c) *Une lettre de la Régie des matières résiduelles*
 - d) *Une lettre du Réseau Biblio*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période d'août 2022
7. Présentation du projet de règlement 394-23 visant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation d'un développement résidentiel
8. Annulation des soldes résiduels de règlements d'emprunt
9. Acceptation d'une soumission – aménagement parc d'exerciceur
10. Acceptation d'une soumission – soirée casino
11. Amendement résolution CPTAQ
12. Mandat urbanisme – Développement Plateau Lindsay
13. Achat d'un tronçon de chemin dans le Secteur Lac-à-la-Loutre
14. Paiement dernier versement - Association des Trois baies
15. Acceptation d'une demande au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques isolées
16. Résolution FQM – TECQ
17. Motion de sympathie :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

- A) Mme Patricia Goulet
- B) Mme Marie-Marthe Bernier

18. Divers :

- a) Motion de remerciement et appréciation pour le théâtre
- b) _____

19. Période des questions

20. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

- a) *Séance ordinaire du 10 juillet 2023*

RÉSOLUTION CM2023-135

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023.

- b) *Séance ordinaire du 7 août 2023*

RÉSOLUTION CM2023-136

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de M. Simon Emond concernant une demande d'aide financière visant la création d'une œuvre d'art commémorant le 100^{ième} anniversaire de l'inondation du village de Jeanne d'Arc.
- b) Une lettre de Centraide pour le renouvellement de la contribution financière de la Municipalité à l'organisation.

Résolution CM2023-137

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accorder une aide financière de 600\$ à l'organisme Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean.

- c) Une lettre de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean invitant la population à la consultation publique sur le plan de gestion des matières résiduelles qui se tiendra le 20 septembre prochain.
- d) Une lettre du réseau Biblio invitant les bénévoles et employés des bibliothèques du réseau à suivre les formations disponibles en lien avec les ressources et les livres numériques en raison des nombreuses demandes de soutien reçues au centre administratif du réseau.

5- RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

6- APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2023-138

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois d'août 2023, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	185 237.91 \$
Comptes déjà payés	83 958.85 \$
TOTAL	269 196.76 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- AVIS DE MOTION PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 394-23 VISANT UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Mme Suzanne Larouche, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 394-23 concernant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation d'un développement résidentiel.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

8- ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

RÉSOLUTION CM2023-139

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique a entièrement réalisé l'objet des règlements, dont la liste qui apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Il est, par conséquent, proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

Que la Municipalité de Sainte-Monique modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
- par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Sainte-Monique informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Municipalité de Sainte-Monique demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

9- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – AMÉNAGEMENT PARC EXERCISEUR

RÉSOLUTION CM2023-140

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a demandé une soumission à l'entreprise Terrassement Belleau pour l'aménagement paysager du nouveau parc d'exerciseur ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jacques Vachon, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise Terrassement Belleau pour l'aménagement paysager du parc d'exerciseur pour un montant de 103 190,06 \$ toutes taxes incluses.

10- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SOIRÉE CASINO

RÉSOLUTION CM2023-141

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter une soumission pour la tenue d'une soirée casino pour un montant de 6 611.06 \$ taxes incluses.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

11- AMENDEMENT – RÉOLUTION CM2023-106

RÉSOLUTION CM2023-142

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Belleau, représentant de la compagnie 9217-9431 Québec Inc., a mandaté monsieur Roger Ménard, agronome du Groupe-conseil Agrivert pour déposer une demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'agrandir un site d'exploitation d'une carrière ;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'étendra sur une superficie approximative de 1.8 hectare couvrant la même ligne d'affleurement rocheux qui couvrirait la partie de la superficie déjà autorisée par la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation actuelle est située sur le lot n° 3 548 678 et que le projet d'agrandissement de la carrière s'étendrait sur le lot n° 3 548 677 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande en vertu des critères de l'article 62 de la LPTAA et que ce dernier recommande au conseil municipal de Sainte-Monique d'appuyer la demande d'autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas sur une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la municipalité n'a pas à inclure une indication de l'existence ou non d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est présentement pas conforme à la réglementation municipale actuelle, mais que le conseil municipal a adopté le projet de règlement n° 393-23 modifiant le règlement de zonage n° 265-05 permettant l'agrandissement de la zone 26 A-4, zone qui autorise l'exploitation de carrière, sablière et de gravière ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution CM2023-106 ne mentionnait pas que le projet de règlement 393-23 devait être envoyé avec la demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Monique d'amender la résolution CM2023-106 qui appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ sollicitée par monsieur Richard Belleau, représentant de la compagnie 9217-9431 Québec Inc. afin de permettre l'agrandissement de leur carrière sur le lot n° 3 548 677 pour une superficie d'environ 1.8 hectare afin que soit envoyé le projet de règlement 393-23 avec la présente résolution et le formulaire de demande.

12- MANDAT URBANISME – DÉVELOPPEMENT PLATEAU LINDSAY

RÉSOLUTION CM2023-143

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater l'entreprise Forum Services d'urbanisme pour la modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage de la municipalité en lien avec la modification du périmètre urbain de la municipalité pour un montant de 2 850 \$ plus les taxes applicables.

13- ACHAT D'UN TRONÇON DE CHEMIN DANS LE SECTEUR DU LAC-À-LA-LOUTRE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

14- PAIEMENT DERNIER VERSEMENT – ASSOCIATION DES TROIS BAIES

RÉSOLUTION CM2023-144

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le dernier paiement lié à l'entente entre la municipalité et l'Association du Chemin des Trois-Baies conformément au règlement 387-22 au montant de 8 700 \$.

Il est également résolu d'autoriser le paiement de l'aide financière au déneigement des secteurs privés représentant 10 % du revenu de taxation desdits secteurs au montant de 2 715 \$.

15- ACCEPTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES ISOLÉES

RÉSOLUTION CM2023-145

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a adopté un programme d'aide financière visant la mise aux normes des installations septiques sur le territoire de Sainte-Monique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière en lien avec le *Programme de mises aux normes des installations septiques* par M. Michel Larouche demeurant au 667 Rang 7;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été jugée admissible à une aide financière conformément aux conditions du programme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la demande d'aide financière sous la forme d'une avance de fonds remboursables provenant du *Programme de mise aux normes des installations septiques* de la municipalité.

16- RÉSOLUTION FQM-TECQ

RÉSOLUTION CM2023-146

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que la municipalité de Sainte-Monique demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député de Lac-Saint-Jean M. Éric Girard et à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

17- MOTION DE SYMPATHIE

a) *Mme Patricia Goulet*

Il est proposé par M. Mario Desbiens, maire, que soit adressée une motion de sympathie à la famille de Mme Patricia Goulet suite à son décès récent.

b) *Mme Marie-Marthe Bernier*

Il est proposé par M. Mario Desbiens, maire, que soit adressée une motion de sympathie à la famille de Mme Marie-Marthe Bernier suite à son décès récent.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

18- DIVERS :

a) *Motion d'appréciation et remerciement*

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, conseillère, que soit adressée une motion d'appréciation et de remerciement à tous les artisans et bénévoles qui ont travaillé au succès de la pièce de théâtre cet été.

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2023-147

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 19h 55.

Mario Desbiens,
Maire

Mathieu Lapointe,
Directeur-général et
secrétaire-trésorier